

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 10/04/2018

Date de convocation : 03 avril 2018

Date d'affichage 03 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 10 avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du presbytère, sous la présidence de Monsieur Blot Jean-Pierre, Maire.

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal	X		
BLOT Jean-Pierre	X		
BOLLÉ Patricia	X		
BONEFAES Martine	X		
BORIE Christophe	X		
CHATELAIN Sylvain		X	Mme BOLLÉ
FEVRE Frédérique		X	M.GATTE
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna	X		
GUIDET Sébastien	X		
JUPIN Cédric	X		
LEFEBVRE Jean-Pierre	X		
LEFEBVRE Laëtitia		X	M. VAILLANT
VAILLANT Claude	X		
VINCENT Lysiane	X		

Secrétaire de séance : Mme Joanna GRAS

Auxiliaire : Mme Nathalie DEMONTREUILLE.

2018-11 : Adoption du procès-verbal de la séance du 27 février 2018

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à faire sur le procès-verbal de la dernière séance du 27 février 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal par 13 voix pour et 2 voix contre (Mme Bollé et M. Chatelain).

2018-12 : Approbation du Compte Administratif 2017

M. le Maire sort et laisse la parole à M. VAILLANT Claude, le doyen, qui explique que le Compte Administratif 2017, laisse apparaître un excédent de clôture de 140 694.66 € qui se répartit comme suit

*** Investissement**

Dépenses	430 670.60 €
Recettes	381 591.23 €
Solde	- 49 079.37 €

*** Fonctionnement**

Dépenses	769 762.98 €
Recettes	790 629.59 €
Solde reporté 2016	187 086.05 €
Solde	207 952. 66 €

*** Restes à réaliser**

Dépenses	121 094.02 €
Recettes	102 915.00 €
Solde	- 18 179.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce Compte Administratif avec 12 voix pour, 2 voix contre (Mme Bollé et M. Châtelain) et 1 abstention (Mme Vincent).

2018-13 : Approbation du Compte de Gestion 2017

Le Compte Administratif de l'exercice budgétaire 2017 laisse apparaître un excédent global de clôture de 140 694.66 €

Madame la Perceptrice propose un Compte de Gestion laissant apparaître un résultat identique à celui constaté à la clôture de l'exercice 2017 pour le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, avec 12 voix pour, 2 voix contre (Mme Bollé et M. Châtelain) et 1 abstention (Mme Vincent), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte de gestion présenté par Madame la Perceptrice,
- de confirmer la concordance et la conformité des écritures entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion,
- d'admettre que les opérations, effectuées par le comptable au titre de l'exercice 2017 pour le budget communal, sont définitivement arrêtées aux chiffres qui sont présentés.

2018-14 : Vote des taux des taxes communales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal adopte les taux suivants :

DESIGNATION DES TAXES	TAUX	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2018	PRODUITS
Taxe d'habitation	11.08%	1 277 000 €	141 492 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40.98%	753 600 €	308 825 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	63.92%	48 600 €	31 065 €
TOTAL			481 382 €

2018-15 : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal a l'obligation d'affecter au minimum à l'investissement une somme permettant de combler l'éventuel déficit ou besoin de financement.

Considérant l'excédent de financement 2017 de 207 952.66 € et les besoins recensés pour l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour, 2 voix contre (Mme Bollé, M. Chatelain) d'affecter au budget le résultat comme suit :

- Affecter au 1068 du Budget Primitif 2018 la somme de **67 258.00 €**,
- Et de reprendre au 002 du Budget Primitif 2018 la somme de **140 694.66 €**.

2018-16 : Subvention communale Cambronne récréation

Après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Chatelain) et 1 abstention (Mme Bollé) à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à l'association Cambronne récréation une subvention communale d'un montant de 1 000.00€.

2018-17 : Subvention communale Comité des fêtes

Après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Chatelain) et 1 abstention (Mme Bollé) à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à l'association Comité des fêtes une subvention communale d'un montant de 2 500.00€.

2018-18 : Subvention communale Connaissance et sauvegarde du patrimoine historique du canton de Mouy

Après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Chatelain) et 1 abstention (Mme Bollé) à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à l'association Connaissance et sauvegarde du patrimoine historique du canton de Mouy une subvention communale d'un montant de 559.50 €.

2018-19 : Subvention communale Coopérative scolaire

Après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Chatelain) et 1 abstention (Mme Bollé) à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à l'association Coopérative scolaire une subvention communale d'un montant de 1 500.00 €.

2018-20 : Subvention communale COS du personnel communal

Après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Chatelain) et 1 abstention (Mme Bollé) à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à l'association COS du personnel communal une subvention communale d'un montant de 1 588.00 €.

2018-21 : Subvention communale Danses et Loisirs

Après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Chatelain) et 1 abstention (Mme Bollé) à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à l'association Danses et Loisirs une subvention communale d'un montant de 400.00 €.

2018-22 : Subvention communale Football Club Neuilly Cambronne

Après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Chatelain) et 1 abstention (Mme Bollé) à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à l'association Football Club Neuilly Cambronne une subvention communale d'un montant de 800.00 €.

2018-23 : Subvention communale Jardins familiaux

Après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Chatelain) et 1 abstention (Mme Bollé) à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à l'association Jardins Familiaux une subvention communale d'un montant de 200.00 €.

2018-24 : Subvention communale Jeunes sapeurs-pompiers

Après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Chatelain) et 1 abstention (Mme Bollé) à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à l'association Jeunes sapeurs-pompiers une subvention

2018-25 : Subvention communale Mission locale du Clermontois

Après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Chatelain) et 1 abstention (Mme Bollé) à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à l'association Mission Local du Clermontois une subvention communale d'un montant de 1 656.00 €.

2018-26 : Subvention communale Recherches emplois Bury

Après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Chatelain) et 1 abstention (Mme Bollé) à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à l'association Recherches emplois Bury une subvention communale d'un montant de 410.00 €.

2018-27 : Subvention communale Union nationale des combattants

Après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Chatelain) et 1 abstention (Mme Bollé) à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à l'association Union nationale des combattants une subvention communale d'un montant de 400.00 €.

2018-28 : Subvention communale Prévention routière

Après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Chatelain) et 1 abstention (Mme Bollé) à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à l'association Prévention routière une subvention communale d'un montant de 200.00 €.

2018-29 : Subvention communale SPA chenil

Après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Chatelain) et 1 abstention (Mme Bollé) à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à l'association SPA chenil une subvention communale d'un montant de 340.00 €.

2018-30 : Subvention communale Croix rouge française

Après délibération, par 13 voix pour, 1 voix contre (M. Chatelain) et 1 abstention (Mme Bollé) à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde à l'association Croix rouge française une subvention communale d'un montant de 200.00 €.

2018-31 : Adoption du Budget Primitif 2018

Le budget primitif de 2018 prévoit un montant de 927 160.00 € de dépenses de fonctionnement et 1 840 541.00 € de dépenses d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte ce budget tel que présenté avec 13 voix pour et 2 voix contre (Mme Bollé et M. Châtelain).

2018-32 : Convention de servitudes Laglass & Omhovere : Réhabilitation de la ligne à 225 000 volts CARRIERES-ROYE-VALESCOURT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes avec RTE Réseau de transport d'électricité.

2018-33 : Demande d'aide du Fonds de Dotation auprès du Fonds Olivier Dassault

Le conseil municipal de Cambronne-lès-Clermont, à l'unanimité de ses membres, sollicite auprès du Fonds Olivier Dassault pour la défense et le Développement de la Ruralité une subvention afin de participer au financement pour l'installation de chauffage dans l'église St Etienne, travaux d'économie d'énergie.

2018-34 : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la rénovation thermique des bâtiments publics

Les travaux portent sur une rénovation énergétique totale de la toiture de la mairie par la mise en place d'une isolation thermique renforcée et le remplacement à l'identique de la couverture en ardoise. En effet, il n'y a aucune isolation thermique en sous toiture et donc une déperdition d'énergie importante existe.

Le devis estimatif est d'environ 72 964.80 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, autorise la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, au taux de 30%, pour des travaux de rénovation thermique de la mairie.

2018-35 : Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes

Le Comité technique spécial départemental de l'Education nationale a annoncé en février 2018 que 46 classes d'écoles élémentaires de l'Oise pourraient être fermées à la rentrée prochaine, tandis que seulement 23 nouvelles classes seraient ouvertes. L'Oise subirait ainsi une perte nette de 23 classes.

A ces fermetures sérieusement envisagées s'ajouteraient celles moins certaines, soumises à comptage. Elles sont au nombre de 28 ; comme dans le cas précédent, les 16 ouvertures soumises à comptage ne compenseraient pas ces fermetures.

Si le sujet des fermetures de classes concerne majoritairement les communes rurales, les villes de l'Oise sont loin d'être épargnées.

Ce projet va à l'encontre des déclarations du Président de la République qui, en juillet 2017, annonçait à la conférence des territoires un moratoire sur les fermetures de classes.

Les inégalités en matière d'éducation sont manifestes : l'Oise fait malheureusement partie des dix départements qui concentrent le plus de difficultés pour l'apprentissage de la lecture.

Selon l'INSEE, plus de 13% des jeunes Oisiens rencontrent des difficultés. C'est pourquoi ces mesures, si elles étaient confirmées, porteraient un coup dur à notre département.

Monsieur le Maire propose donc de demander au gouvernement l'instauration immédiate et effective d'un moratoire sur les fermetures de classes. Il s'agirait d'une première mesure indispensable pour signifier que l'éducation de nos enfants, où qu'ils vivent, est une véritable priorité pour notre pays.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h48.


Le Maire,
Jean-Pierre BLOT



